faux mots, commment l'incident a pris naissance. C'était l'autre jour, pendant le tumultueux débat sur l'échauffourée d'Auteuil. M. Lasies interrellait de son banc le Ministre de la Guerre. Et comme celui-ci se contentait de lever les épaules : — Je vois bien ce que vous voulez, lui criait le député du Gers ; vous voulez m'enlever mon grade dans l'armée territoriale. — Si vous vous y exposez, répondit alors M. Krantz, je n'y faillirai pas. — Et M. Lasies de riposter : — Je vous en défie bien, pour mon compte.

Le lendemain, dans la *Libre Parole*, paraissait un article de M. Lasies excitant les officiers à la désobéissance et mettant de nouveau le ministre au défi de le frapper. La réponse ne s'est pas fait attendre et c'est pour cela qu'on voulait interpeller aujourd'hui. C'était d'abord M. Lasies lui-même qui devait déposer l'interpellation, mais M. Firmin Faure en ayant signé une de son côté, le député du Gers, s'est effacé devant lui, oh ! en apparence seulement, car M. Lasies a parlé de son beau plus que l'interpellateur et le ministre, et parlé avec quelle véhémence !

Toutes les injures qui lui sont venues aux lèvres, il les a lancées au ministre de la guerre, aux républicains, finissant par crier aux membres de la gauche, qui couvraient sa voix de leurs protestations : — Vous êtes des lâches ! oui, des lâches !

Alors, ça été un beau tumulte ! Heureusement que le scrutin sur le renvoi a eu moins était enlamé. Pendant qu'on y procédait, de nombreux collègues et M. Lechevallier, en sa qualité de questeur, sont allés calmer M. Lasies qui se trouvait sous le coup de la censure avec exclusion temporaire. Ces bons conseils ont porté leurs fruits et, le renvoi étant prononcé à 359 voix de majorité, M. Lasies est venu prononcer à la tribune quelques phrases embarrassées. Au fond, il faisait des excuses et retirait le mot « lâche ». Voilà qui est parfait. Mais ne raconte-t-on pas dans les couloirs que le député du Gers disait, à qui voulait l'entendre, qu'il calculait le ministère de la guerre ? Quel homme terrible que ce M. Lasies !...

Après ces tumultueux incidents, la Chambre a repris, pour la troisième fois, la discussion de la loi sur les assurances contre les accidents du travail.

La commission, à qui le projet avait été renvoyé à deux reprises, a fini par faire adopter soit, mais cela n'a pas dû coûter bien peine.

A noter enfin l'adoption du projet Constans étendant aux conseils de guerre le bénéfice de la loi sur l'instruction contradictoire. Demain reprise des interpellations sur l'Algérie.

T. H.

LA RÉVISION du Procès Dreyfus

LA SITUATION DE DREYFUS

Le grade et la solde arriérée

L'Arrêt par lequel la Cour suprême a renvoyé Dreyfus devant le conseil de guerre de Rennes, en cassant et annulant le jugement de condamnation prononcé contre lui, le 22 décembre 1894, a eu pour conséquence de le replacer dans l'état exact où il se trouvait le jour de sa comparution devant le premier conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris. Dreyfus est donc, aujourd'hui, comme il était alors, capitaine d'artillerie en activité de service, avec cette différence, toutefois, qu'il y a quatre ans et demi de grade de plus ; c'est revêtu de la tenue de son arme, porteur des insignes de son grade qu'il doit se présenter devant ses nouveaux juges.

Le dégradation qu'il a subie, a-t-on dit, lui interdit de reprendre les galons tant qu'il n'aura pas été réintégré. C'est là une thèse en contradiction avec la lettre et l'esprit de notre législation militaire.

L'arrêt de révision a eu pour résultat d'effacer complètement la peine principale ; la dégradation, qui n'est qu'une peine accessoire, cessant donc de produire ses effets sans qu'il soit besoin d'autres formalités, et le capitaine Dreyfus reprend sur l'Annuaire le rang qu'il occupait.

Il reste un autre point intéressant à examiner : c'est celui des droits à la solde. Dreyfus a touché la solde entière de son grade jusqu'au 19 octobre 1894 ; à partir du lendemain jusqu'au 31 décembre de la même année, jour où la décision du conseil de révision de Paris a rendu sa condamnation définitive, il n'a plus perçu que la demi-solde prévue par les règlements pour les officiers en détention. Rentré en solde le lendemain de l'arrêt de la Cour de cassation, il a droit, en outre, au rappel de l'arriéré depuis le 1er janvier 1895, la cassation du jugement le plaçant dans le même cas que s'il était resté en détention préventive. Ce rappel s'établit ainsi qu'il suit :

Demi solde de capitaine, non monté, étant six ans de grade du 1er janvier au 31 septembre 1895 (8 mois, 11 jours à 4 fr. 25 par jours).....	1.066 25
Demi solde de capitaine, non monté après six ans de grade du 12 septembre 1895 au 3 juin 1899 (3 ans, 8 mois, 21 jours à 4 fr. 75 par jour).....	6.369 75
Total.....	7.436 00
A déduire : retenue pour logement à raison d'un franc par jour	1.592 00
Reste à percevoir...	5.844 00

Si le conseil de guerre de Rennes rend un verdict d'acquittement, le capitaine Dreyfus devra recevoir le complément de la solde entière de son grade depuis le lendemain de son arrestation, soit une somme de 7.754 fr. 75 pour la période du 7 octobre 1894 au 3 juin 1899, et 4 fr. 75 par jour à partir de cette dernière date.

La partie de ces sommes afférentes aux années antérieures à 1899 ne pourrait être ordonnancée au titre de l'exercice courant, le ministre de la guerre devra en faire régulariser le paiement au moyen de crédits supplémentaires demandés au Parlement sur le chapitre 58 du budget de la guerre, intitulé : « Dépenses des exercices clos ».

Ajoutons, pour être complet, que, pour son voyage de Brest à Rennes, Dreyfus touchera, comme frais de route, 5 francs d'indemnité fixe de transport, 5 francs d'indemnité journalière de déplacement, et 0 fr. 05 d'indemnité kilométrique (pour 222 kilomètres, à raison de 0 fr. 05 par kilomètres, soit au total, 19 fr. 66.

Les aveux d'Esterhazy

Le Matin publie la reproduction d'une déclaration autographe que voici :

J'affirme que l'article paru dans le *Matin* rapportant les déclarations que je lui ai faites relativement au bordereau est rigoureusement exact et rapporte textuellement mes propres paroles.

Ces paroles, on s'en souvient, étaient les suivantes :

— Oui, c'est moi qui ai écrit le bordereau. Je l'ai fait sur l'invitation du colonel Sandherr, mon supérieur, mon chef et mon ami.

Esterhazy

A propos de ces aveux on lit dans le *Siècle* :

Esterhazy se reconnaît l'auteur du bordereau pour livrer Dreyfus à des complices.

Les protestations qui étaient attendues : si le colonel Sandherr lui avait dit d'écrire ce bordereau pour livrer Dreyfus à des complices, il n'est pas de cet énoncé son destinataire ; et il ne l'a pas dit.

Mais, en admettant que la version d'Esterhazy (fit 1894, elle serait accablante pour Sandherr et Esterhazy : ils auraient commis un faux pour servir de base à une accusation contre Dreyfus.

Alors, les questions suivantes se posent : Estce que le colonel Sandherr, atteint de paralysie générale, ne pouvait pas l'antisémitisme jusqu'à la folie ?

S'il a fait faire un faux pour compromettre Dreyfus, est-ce qu'il n'était pas l'instrument de cette campagne qui avait pour but l'élimination de Dreyfus de l'armée ?

La version d'Esterhazy ne dégagerait pas la responsabilité des généraux Mercier, Boisdeffre, Gonse et autres. *Ils auraient commis le crime de faire condamner Dreyfus sur un faux.*

Mais nous ne croyons pas à la version d'Esterhazy.

Le *Récit d'un diplomate*, la déposition de Castella, les déclarations diplomatiques nous ont appris qu'Esterhazy était bien le fournisseur de documents ou de renseignements aux gages du colonel Schwarzkoppen. Il n'a point écrit le bordereau sur l'ordre de Sandherr : *il l'a écrit pour son compte.*

En le déclarant, il ne nous apprend rien de nouveau.

M. Ballot-Beaupré a déclaré, dans son rapport, que le bordereau n'était pas de Dreyfus, mais qu'il était d'Esterhazy : la Cour de cassation a affirmé *que le bordereau n'était pas de Dreyfus. Cela nous suffit.*

Mais que pensent de la déclaration d'Esterhazy MM. *Cochefert, Varnard et Belhomme ? Ils ont fait* condamner Zola à trente mille francs de dommages intérêts : ils n'ont plus maintenant qu'à rendre l'argent.

Les ennemis de la vérité

Le *Figaro* pose les deux questions suivantes :

Est-il vrai que le commandant Hartmann ait été, avant sa déposition devant la Cour, l'objet d'une pression de la part de son colonel, qui aurait cherché à le détourner de témoigner dans le sens qu'il avait résolu ?

Est-il vrai qu'après la publication qui nous avons faite de cette déposition, le commandant ait été à nouveau l'objet d'observations assez vives sur le rôle joué par lui dans cette affaire et ait eu à subir le reproche d'avoir mal agi vis-à-vis de ses camarades de l'état-major de son chef ?

Ces faits paraissent tellement surprenants qu'ils méritent confirmation.

Raccolage

Rennes, 8 juin. — L'*Avenir de Rennes* publie les lignes suivantes :

Il paraîtrait qu'un des anciens agents d'un ex-ennemi antisémite serait ici occupé à raccoler des manifestants pour exercer de la pression sur la justice militaire.

Le divorce Esterhazy

Paris, 8 juin. — La première chambre civile du tribunal de la Seine vient de prononcer le divorce entre les époux Esterhazy, au profit de Mme Esterhazy.

Condamnation du «Petit Journal»

Paris, 8 juin. — Le *Petit Journal* a été condamné, hier, dans la personne de son gérant, pour diffamation envers l'*Aurore* et ses collaborateurs, à 1,000 francs d'amende, 20,000 francs de dommages-intérêts, 1 insertion dans « le Petit Journal » et 8 des insertions dans 10 journaux au choix des demandeurs.

LA DEFENSE de la République

Le peuple autour de Loubet

Paris, 8 juin. — Tous les journaux radicaux et socialistes engagent leurs amis à se rendre dimanche à Longchamps afin d'acclamer le président de la République.

Toutes les fractions socialistes donnent rendez-vous à leurs adhérents pour dimanche, à Longchamps. La *Petite République* publie ce matin les appels idéologiques du parti socialiste révolutionnaire ou blanquiste, du parti ouvrier allemaniste, de nombreux groupes socialistes indépendants, et enfin un manifeste « aux travailleurs syndiqués » de l'Union des syndicats des départements de la Seine, représentant plus de cent sections.

De son côté, l'*Intransigeant* publie un appel, qu'on peut dire anonyme puisqu'il est signé « un groupe de patriotes », et dans lequel il est dit que les patriotes seront à Longchamps pour acclamer nos soldats, la France et la République !

D'autre part, les journaux bien pensants annoncent que « les gens du monde ! » s'abstiendront d'aller à Longchamps.

La Saisie frousse.

L'agresseur de M. Loubet

Paris, 8 juin. — M. le juge d'instruction Leman a employé l'après-midi à hier à interroger M. de Christiani. Celui-ci commence à avoir conscience du mauvais cas dans lequel il s'est mis et il plaide pour lui-même les circonstances atténuantes.

Après avoir affirmé que c'était en cherchant à se sauver, et tout à fait accidentellement, que sa canne avait effleuré le chapeau de M. Loubet, il dit maintenant, à la défense, qu'il avait fait, dimanche dernier, un excellent déjeuner et qu'il avait laissé sa raison au fond de la dernière coupe de champagne bue par lui à la santé du duc d'Orléans.

M. de Christiani a été entendu en présence de son avocat, Me Lavollée. L'instruction en ce qui le concerne est terminée.

Paris, 8 juin. — Le baron Christiani passera mardi prochain en correctionnelle.

Les catholiques

Paris, 8 juin. — L'adresse suivante a été remise hier, à l'Elysée.

Le Comité catholique pour la défense du droit adresse ses hommages respectueux au président de la République et proteste avec indignation contre l'odieuse agression dont il vient d'être l'objet.

Suivent les signatures, notamment celles de MM. *Hervé de Kerohant ; Camille Pinta ; Paul Viollet, de l'Institut ; G. Auvard*, ancien officier de cavalerie, etc.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste communique à la presse la note suivante :

Plusieurs journaux ont annoncé à diverses reprises que les bureaux réunis des groupes républicains de la Chambre s'étaient constitués en comité de défense républicaine.

Dès la première réunion des groupes de la gauche, les représentants du groupe socialiste ont tenu à déclarer qu'ils ne sont joints aux autres groupes républicains, sur ce terrain, que pour défendre la République qui n'est pas en danger, mais pour achever l'écrasement de la réaction sous toutes ses formes.

Cette déclaration qui exprimait les sentiments de tous les délégués présents à la réunion, a dû être reprise dans les conditions suivantes. Il n'y a dans pas et il ne peut y avoir de comité de défense républicaine.

LA QUESTION des POURSUITES

contre M. Q. de Beaurepaire

Paris, 8 juin. — Au Palais de Justice, dans la salle des Pas-Perdus, ce grand foyer à nouvelles, il était fortement question, hier, de poursuites qui seraient exercées très prochainement contre M. Q. de Beaurepaire.

Le gouvernement, dans l'impossibilité de traduire cet ancien magistrat devant la cour d'assises, essaierait, si l'heure qu'il est, fort en mouvement, la question de le déférer au Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur pour défi d'opinion, c'est-à-dire pour injures au président de la République.

On sait que le prédécesseur de M. Ballot-Beaupré est commandeur de la Légion d'honneur.

Une explosion à Paris

Trois morts. — Douze blessés

Paris, 8 juin. — Une explosion, dont aucun doute à l'imprudence d'une domestique, s'est produite ce matin, à six heures et demie, dans un magasin d'épicerie situé à la place de Bérangy et Gauthey, près de l'avenue de Clichy. Trois personnes sont mortes, dont la domestique de l'épicier ; une quatrième est dans un état désespéré ; onze autres ont été blessées plus ou moins grièvement.

Voici sur cet accident et sur ses causes tous les détails que possède à l'heure actuelle.

L'immeuble où il s'est produit est une immense bâtisse de cinq étages en façade à la fois sur les rues Balagny et Gauthey. Le rez-de-chaussée est occupé par deux boutiques seulement, celle de M. Bé, l'épicier, et un magasin de mercerie appartenant aux époux Cayrol.

L'EXPLOSION

Ce matin, à six heures et demie, la bonne de M. Bé, qui était occupée à balayer, descendait *du son appartement pour ouvrir la boutique* de l'épicerie. Au même moment, un enfant de quinze ans, Edgar Martin, se présentait, demandant un litre de lait. Mlle Louise Bé le fit entrer dans la boutique ; mais elle le pria d'attendre un instant, car il lui fallait descendre à la cave pour l'escalier débouche dans l'arrière-boutique.

L'enfant attendit, mais à peine avait-il fait quelques pas dans la boutique, que, sans prévenir, mêlé à la main, qu'une explosion formidable se produisit, brisant tout dans le magasin et projetant violemment au dehors tous les objets qui le contenaient.

La maison tout entière tremble, le sol de la boutique s'ouvrit, puis s'abîma dans la cave. Le plafond du *premier étage s'effondra aussi* et couvrit de plâtras les ruines du rez-de-chaussée. La boutique voisine du mercier ne fut pas plus épargnée ; tout y fut démoli, et la bonne des époux Cayrol, Mlle Pérenne Rumin, qui cherchait dans l'arrière-magasin, fut ensevelie sous les décombres.

L'INCENDIE

L'incendie, qui succéda immédiatement à l'explosion, achève de tout détruire et jeta la panique dans la maison et aux environs. La rue Balagny et la rue Gauthey étaient d'ailleurs à ce moment pleines de monde, pour la plupart ouvriers qui se rendaient à leurs ateliers. L'avalanche de débris de fer, de bois et de verre qui s'abattit sur eux après l'explosion, fit de nombreuses blessés, dont nous donnons plus loin les noms.

Pendant qu'en toute hâte on prévenait les pompiers et le service des ambulances urbaines, les voisins s'empressaient à porter secours aux blessés et firent déménager précipitamment tous les locataires de la maison.

Bientôt arrivèrent les pompiers qui attaquèrent l'incendie avec vigueur.

M. Roulland, commissaire de police, établit un service d'ordre, et au bout d'une heure, quand on fut maître de l'incendie, fit commencer le déblaiement des décombres.

Les victimes

Un premier cadavre fut retrouvé dans la boutique de mercerie, celui de Mlle Rumin, qui, ainsi que nous le disons plus haut, avait été ensevelie sous les plâtras. Le corps était presque entièrement carbonisé.

Puis on releva le corps d'un ouvrier, M. François Heulay, qui un bidon en fer, projeté dans la rue, avait fendu le crâne ; le malheureux fut aussitôt transporté dans une voiture d'ambulance, à l'hôpital Bichat, mais il succomba en arrivant à l'hôpital. Heulay était âgé de 35 ans et habitait, 482, avenue de Clichy.

Enfin on a retrouvé à 10 heures, sous un amas de pierres et débris de toutes sortes le corps affreusement déchiré de la bonne, Mlle Louise Bé.

Voici *maintenant les noms des autres blessés* qui tous ont d'abord été soignés dans des pharmacies du voisinage, puis transportés à l'hôpital ou à leur domicile, suivant le plus ou moins de gravité de leur état :

1. M. Léon Robert, quarante-sept ans, demeurant 7, rue du Poteau. Blessé à la tête. Transporté à l'hôpital Bichat ;

2. M. Jules Goudé, trente et un ans, 48, rue Saufroy. Transporté à Bichat ;

3. M. Eugène Herrin, cinquante-cinq ans, 34, rue Gauthey. Blessé dans une pharmacie, puis reconduit à son domicile ;

4. M. François Debié, quarante et un ans, demeurant rue Gauthey. Transporté à Bichat ;

M. Debié, qui est cantonnier de la ville de Paris, venait de quitter son domicile et passait devant l'épicerie au moment de l'explosion. Il fut atteint à l'œil gauche et à la cuisse par des débris de verre qui le blessèrent très grièvement. Détail curieux, M. Debié devait fêter aujourd'hui l'anniversaire de sa naissance. Il est né, en effet, le 8 juin 1858.

5. Mme Angèle Pinault, demeurant rue Saufroy.

Mme Pinault tenait dans la rue Balagny, juste en face de l'épicerie Bé, une boutique de laiterie en plein vent. Un éclat de vitre lui fit à la cuisse droite une profonde plaie qui a nécessité son transport à l'hôpital Bichat.

6. Mlle Louise Jondille, 16, rue Balagny. Cette jeune fille causait avec Mme Pinault lorsque l'explosion se produisit. Elle a été contusionnée et on la transporte à son domicile.

7. M. Provost, demeurant 48, rue Gauthey, transporté à son domicile.

8. M. Théodore Conte, reconduit à son domicile, 122, rue des Moines.

9. M. Henri Bisquay, âgé de douze ans, demeurant 2, rue Gauthey, chez Mme Pierret. Transporté d'abord à l'hôpital Bichat, puis ramené à son domicile.

10. M. Edgar Martin, âgé de quinze ans, fils d'un secrétaire de l'officier de paix du 17e arrondissement, demeurant 21, rue Gauthey. Transporté au domicile de ses parents.

C'est le jeune Edgar Martin qui s'était présenté, à six heures et demie, à l'épicerie, pour y acheter du lait. Lors de l'explosion, il fut projeté violemment contre la porte et en fut de nouveau contusionné. C'est de lui qu'on a appris le peu qu'on sait des causes de l'explosion.

11° Mlle Jeanne Vabre, âgée de 30 ans, demeurant 16, rue Gauthey. Cette jeune fille était sur le trottoir occupée à laver des ordures ménagères au moment de l'explosion. Elle a été brûlée par diverses parties du corps et transportée d'abord à l'hôpital Lariboisière puis à l'hôpital Bichat.

Enfin, on a transporté à l'hôpital Bichat un inconnu âgé d'environ 30 ans qui avait reçu de graves blessures à la tête et dont l'état est considéré comme désespéré.

La grève de Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, le 8 juin. — La grève des mineurs continue et menace de devenir générale. Les grévistes envahissent les chantiers.

Les ouvriers du bâtiment se sont mis en grève hier.

Les ouvriers du tissage de soierie réclament, de leur côté, la suppression des heures supplémentaires et une augmentation de salaires avec un maximum de 2 fr. 50 et un minimum de 0 fr. 75 pour les enfants.

M. Jaurès, député, et Magnien, sénateur, sont arrivés.

Un bataillon du 43e régiment d'infanterie est arrivé cette nuit pour renforcer les troupes dont l'effectif s'élève maintenant à 3,000 hommes.

Une réunion va avoir lieu à dix heures du matin, sous le préau de l'église.

Une autre dépêche que l'agence Havas nous communique dit que la grève de Montceau-les-Mines qui n'était hier que partielle, est en voie de prise générale.

Hier, tous les chantiers sont restés en activité, malgré les menaces et les voies de fait des grévistes, qui, postés sur toutes les voies d'accès, empêchaient de passer les ouvriers désireux de continuer leur travail.

Le même fait vient reproduit ce matin et les différents chefs de service de la Compagnie des mines ont dû, pour éviter de nouvelles collisions, engager leur personnel à suspendre le travail jusqu'à ce que le calme se soit rétabli.

Vol de documents secrets

dans un bureau de poste

Barcelonnette, 8 juin. — Dans la nuit du 5 au 6, des malfaiteurs encore inconnus se sont introduits dans le bureau de poste de Barcelonnette. Ils se sont emparés d'une centaine de francs en numéraire, des timbres, des cartes postales, et, chose plus grave, on assure que des documents secrets relatifs à la mobilisation, qui paraissent être le véritable objectif des malfaiteurs, auraient disparu.

L'émotion est grande dans l'opinion publique qui voit dans cet attentat un acte dirigé contre la sécurité nationale dont le vol ne serait que le prétexte.

Une enquête est ouverte.

Un grave incident en Tunisie

Paris, 8 juin. — L'Agence Nationale communique la dépêche suivante :

« Tunis, 8 juin. — A l'occasion du recrutement des indigènes pour le service militaire, une bagarre s'est produite à Chardimaou. Des pierres ont été lancées sur la tente où se trouvaient les officiers français, membres de la commission.

» Plusieurs spahis de l'escorte ont reçu des blessures dont certaines sont graves.

» Le contrôleur civil de Souk-Arba est parti pour se rendre sur les lieux et procéder à une enquête sur ces faits. »

L'INCIDENT DE BRUXELLES

Démission de MM. Moutier & Millière

(De notre correspondant particulier).

Bruxelles, 8 juin. — M. Rolland est rentré à Bruxelles cette nuit, venant de Paris, où il est allé s'occuper de ses procès.

Ce soir se réunit le Conseil de la Chambre de commerce, pour s'occuper des affaires courantes.

A l'ordre du jour figurait l'exclusion de Moutier et de son ami Millière.

Les deux intéressés ont comprès sans doute — trop tard malheureusement — car ils viennent de se faire justice en envoyant leurs démissions.

Voici le texte de la lettre de M. Moutier :

Monsieur Charles Roland,
18, boulevard Anspach, Bruxelles.

De nombreux amis me préviennent que, par suite du zèle trop ardent de quelques-uns, je sentiens, il vous ont adressé leur démission de membre de la chambre de commerce que vous présidez et dont je suis le doyen depuis l'année 1892.

Par la présente, je vous notifie de joindre ma démission à la leur. Il me paraît d'ailleurs inconvenable de continuer à rester dans une société dans laquelle on peut-être attaqué dans son honneur sans même pouvoir obtenir d'être convoqué pour se défendre.

Signé : Emile Moutier.

La lettre de M. Millière est conçue dans le même sens.

Ces deux missives ont une réelle importance dans le débat. Elles ont un double sens ; c'est d'abord que MM. Moutier et Millière, par le fait même de leur démission, reconnaissent bien que la Chambre de commerce est toujours debout, — encore qu'on ait annoncé sa mort ; — c'est ensuite que ces messieurs admettent le principe possédant *leurs pairs de les juger, attendu* qu'ils se dérobent et se font à eux-mêmes justice la veille du jour où ils devaient être exclus.

Leurs démissions seront accueillies ce soir, je crois, purement et simplement, la Chambre de commerce ne voulant pas éterniser le débat.

DUX.

Dernière Heure

BAGARRES A PARIS

Paris, 8 juin. — Ce soir, a eu lieu au théâtre Monceau, un grand meeting dreyfusiste sous la présidence d'honneur de M. Emile Zola. Le succès des orateurs a été considérable.

Le service d'ordre était très important.

A la sortie, les révisionnistes rencontrèrent, boulevard Clichy, les nationalistes sortant de la réunion du boulevard Barbès.

Une première collision se produisit, interrompue bientôt par la police ; mais quelques révisionnistes pénétrant dans la rue de Douai pour escalader *Zola* devant son hôtel, se heurtèrent à de nombreux groupes nationalistes.

Une bagarre se produisit ; un anarchiste serré de près, mit le revolver au poing. Il se réfugia dans un café au coin de la rue Caulaincourt et *du boulevard de Clichy.*

L'assaut fut donné à l'établissement dont toutes les vitres furent brisées à coups de pierres. La police fit évacuer et fermer le café, puis opéra une charge en tous sens qui dispersa les manifestants.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées. A minuit le calme était rétabli.

Chronique Régionale

LE CAS DE M. DANSETTE

Grâce aux démarches de son frère, qui a remué ciel et terre à son intention, M. Charles Dansette, ajouté au matin d'Armentières, a été mis *en liberté mercredi à deux heures.*

Il n'en comparaîtra pas moins prochainement devant le tribunal correctionnel de Paris ; il sera défendu, nous apprend la *Dépêche*, par Me de Meur, ancien chef du cabinet de M. Méline.

Nous saurons été étonnés que le nom de M. Méline ne fût pas mêlé à cette affaire d'outrages envers le Président de la République.

Dans une interview que publie la *Dépêche*, M. Charles Dansette essaie de plaider son coupable.

« Je n'ai fait, dit-il, que répondre par le cri de : vive l'armée ! à un groupe suspect qui criait : à bas l'état-major ! »

De quel groupe s'agit-il ? Il est vrai que comment pouvait-il se trouver au passage, alors que la manifestation avait été uniquement organisée par les Ligues des Patriotes, royaliste, et anti-sémite ?

Aucun journal n'a signalé ce cri de : « A bas l'Etat-Major ! Les personnes qui ont protesté contre l'agression dirigée contre le Président de la République, l'ont fait aux cris de : Vive la République ! Vive Zola !

Le vérité est que les manifestants avaient adopté le cri de : Vive l'armée ! comme cri de ralliement. *C'est à ce cri qu'ils ont déchaîné le* tumulte à Auteuil, qu'ils ont conspué le président de la République, et que l'un d'eux s'est livré à des voies de fait sur sa personne.

Les cris étaient ici l'accessoire. La chose principale c'était la manifestation injurieuse et l'attentat brutal organisé contre le chef de l'Etat.

M. Charles Dansette est adjoint au maire d'Armentières et en cette qualité il est doublement coupable. Il ne peut continuer à remplir des fonctions dans l'exercice desquelles il représente le Président de la République. Nous espérons que M. le Préfet du Nord saura faire son devoir.

M. Cornély, dans le *Figaro*, fait justice ainsi qu'il suit de l'hypocrisie par laquelle les jésuites et les césariens opposent le cri de : Vive l'armée à la fidélité de cri de : Vive la République !

Après avoir remarqué que Léon XIII a envoyé un télégramme de sympathie à M. Loubet, à l'occasion de l'attentat de dimanche, M. Cornély dit :

Il est fantastique d'étonner que le Saint-Père, avec les sources d'information dont il dispose, ait perdu du premier coup cette hypocrite supériorité que la fidélité de cri de : Vive la République ! a sur une injure contre l'ordre civil en général et contre la magistrature en particulier.

Il me semble que les monarchistes d'autrefois doivent être un peu humiliés de voir ce qui est sorti des cris qu'ils ont couvés. Nous étions habitués jadis à dire la vérité, même quand elle allait contre nos intérêts. Et l'on n'était pas certainement admis à ne ménager qui cite conseils à crier : « Vive l'armée ! » pour abattre la République, autour de ce chaleureuse Comte de Chambord que j'ai servi, autour de ce grand honnête homme qui préfère mourir en exil plutôt que de laisser planer le moindre doute sur son honnêteté et sur son intention bien arrêtée de ne rentrer en France qu'avec ses idées et son drapeau.

On ne calculait rien dans le parti en ce temps-là. Et quand on voit le succès de la méthode opposée, l'on est guère de toute velléité de repentir.

J. CORNÉLY.

M. Cornély a dit le mot de la situation : tous ces « vivelarmée » ne sont que de vulgaire cabotins !

La protestation de M. Motte

M. Eugène Motte, député de Roubaix, a stigmatisé, en termes excellents, la conduite des « fréluquets » — c'est l'expression dont il s'est servi — qui ont insulté dimanche le Président de la République.

Mais, ces « fréluquets » ne sont autres que ces cléricaux dont M. Motte est, à Roubaix, le fidèle allié ; ce sont les Dansettes et autres ralliés qui ont conspué M. Loubet. Le sympathique député de Roubaix n'a qu'à lire les journaux catholiques, la *Dépêche* en tête, pour voir dans quels termes on y parle du Président de la République.

Pour être logique avec lui-même, M. Motte devrait rompre avec cette Union catholique qui le tient prisonnier et dont toutes les sympathies vont aux fauteurs de coups d'Etat et aux insulteurs de M. Loubet.

Mais, il se gardera bien de le faire, car, après avoir protesté contre la conduite des « fréluquets » monarchistes et catholiques, il s'est empressé de leur donner des gages en refusant d'abord d'approuver les déclarations du gouvernement et ensuite de faire afficher dans les communes l'arrêt de la Cour de Cassation.

M. Motte a bien voté l'affichage du faux Henry. Mais, avec tous les nationalistes et cléricaux, et aussi avec MM. Morcrette et Barrois (nous ne parlons pas de M. Guillain, puisque M. Dupuy, avec son manque de netteté habituelle, avait décidé que le *Gouvernement s'abstenait*), il refuse l'affichage de la vérité.

Fort heureusement, il s'est trouvé une majorité républicaine pour ne pas admettre ce singulier raisonnement, et malgré les ennemis de la lumière, l'arrêt de la cour de cassation sera porté à la connaissance de tous nos concitoyens.

Et nous avons eu la satisfaction de constater que pendant que MM. Barrois, Motte et Morcrette se faisaient ainsi les complices des cléricaux ennemis, tous nos députés républicains : MM. Brisez, Debève, Defontaine, Dron, Lepez, Evrard Eliez, Pesquet et César Sirot se sont patriotiquement abstenus, ne voulant rien avoir à pour but de renseigner et d'éclairer le pays.

Les gaietés cléricales

Chaque fois qu'un gamin espiègle chante la *Flamidienne* sur le passage d'un frère ou d'un prêtre, ceux-ci s'emportent et s'indignent, se livrent à des violences contre l'enfant, et les journaux cléricaux crient à scandale.

Or, parlant de l'odieuse agression dont M. le Président de la République a été l'objet, la *Dépêche* nous rapporte ce plaisanterie, et elle déclare que cet incident a donné une « note gaie » aux courses d'Auteuil.

On trouvera peut-être que cette gaieté provoquée chez les cléricaux par un attentat contre le chef de l'Etat devrait bien se retrouver chez leurs curés et chez leurs journalistes quand la Flamidienne frappe leurs oreilles.

Allons, MM. les frocards, puisque vous avez la gaîté si facile, montrez-en un peu quand vous entendez sumurrer : Fais semblant de rien... Et contentez-vous publiquement, alors, de « mucher » votre... nez.

LES NOUVEAUX EXPRESS

Paris, Lille et Dunkerque

Voici les améliorations qui seront apportées aux rapides de Paris à Lille et Dunkerque, dès l'ouverture du prochain service d'été, c'est-à-dire à la fin de ce mois.

Paris-Lille. — Le premier train de Paris pour Lille partira de Paris à 7 h. 35 du matin au lieu de 8 h. 30 et arrivera à Lille à 11 h. 40 du matin au lieu 11 h. 50. Il n'arrêtera plus entre Paris et Longueau et aura un wagon-restaurant.

Le train partant actuellement de Paris à 1 h. 15 de l'après-midi sera avancé de 10 minutes au départ et partira de Paris à 1 h. 05 ; il arrivera à Lille à 4 h. 55 au lieu de 5 h. 13 du soir.

Le soir, en remplacement du rapide partant de Paris à 7 h. 30, et arrivant à Lille à 10 h. 45, deux rapides seront mis à la disposition du public :

Le premier partira de Paris à 7 heures et arrivera à Lille à 10 h. 15 du soir. Ce train comportera un wagon-restaurant.

Le second rapide partira de Paris à 8 h. 40 du soir, franchira les 192 kilomètres de Paris à Arras sans aucun desservire Arras et Douai seulement, et arrivera à Lille à 11 h. 47 du soir.

Lille-Paris. — Deux rapides partiront de Lille vers Paris dans la matinée : le premier quittera Lille à 7 heures et arrivera à Paris à 10 heures ; le second partira de Lille à 8 h. 45 et arrivera à Paris à midi. Un wagon-restaurant sera attelé à ce second rapide.

Dans le but d'admettre les voyageurs de troisième classe de Lille et au-delà, de Douai et d'Arras pour Paris, l'express de 3 h. 32 de l'après-midi aura une marche un peu moins accélérée qu'actuellement : il partira de Lille à 1 h. 25 du soir et arrivera à Paris à 5 h. 35 au lieu de 4 h. 50.

Le train rapide du soir ne sera pas modifié et continuera à partir de Lille à 7 h. 15 pour arriver à Paris à 10 h. 25. Il comportera un wagon-restaurant et sera tout le parcours. Il arrivera à Dunkerque à 11 h. 45 du soir.

Dunkerque-Paris. — Un nouvel express partira de Dunkerque à 7 h. 45 du matin et correspondra à Arras avec le second rapide arrivant à Paris à midi, avec wagon-restaurant entre Arras et Paris.

A LA PRÉFECTURE

La Commission des tramways

Les commissions d'enquête concernant la traction électrique sur les réseaux concédés et l'établissement de lignes nouvelles se sont réunies à la Préfecture mercredi, sous la présidence de M. Tribourdeau, vice-président du Conseil général, ayant comme secrétaires : M. Auguste Poté, conseiller général pour l'enquête suggérée par l'installation électrique et M. Fayoux, propriétaire à Hellemmes, en ce qui concerne l'extension du réseau.

MM. Stoclet, ingénieur en chef du département, Lescoy, chef de division à la Préfecture, Mestreit, directeur de la Compagnie des Tramways de Lille et Oswald, assistaient également à ces assemblées.

Les commissions ont confirmé leurs votes antérieurs sur les points principaux ; elles ont notamment donné un avis favorable pour la traction électrique.

Tout en renouvelant l'avis formulé par la commission précédente qu'il n'y a pas lieu de prorroger la concession, la commission émet le vœu que si l'Administration supérieure croit devoir accorder une prorogation, elle ne le fasse qu'en faveur du département du Nord.

On sait que la ville de Lille doit percevoir une somme annuelle fixe de 100,000 francs, plus une part dans les bénéfices de la compagnie de 1903 à 1962, date de l'expiration de la concession actuelle.

La résolution de la commission a pour but de faire attribuer aux communes suburbaines, une part de ces bénéfices à partir de 1922. Cette part serait versée par la ville de Lille dans la caisse du département qui en ferait la répartition entre les communes intéressées.

La Commission départementale

Questions diverses

Dans sa séance de mercredi, la commission départementale réunie sous la présidence de M. Demarle-Fetel, conseiller général, a eu à examiner les nombreuses affaires départementales et communales à l'ordre du jour.

Ces affaires comportaient, comme de coutume, les allocations de *secours aux victimes des cyclones départementales*, de bourses aux vieillards et infirmes indigents, (143), des approbations d'actes touchant les bâtiments départementaux et de nombreuses demandes de subventions présentées par les conseils municipaux pour l'exécution de travaux communaux et pour hospitalisation d'incurables. A ces demandes, il a pu être *donné entière satisfaction.*

L'octroi de Fourmies

La commission a ensuite abordé la question la plus importante : la modification des tarifs et règlements d'octroi de la ville de Fourmies.

Le Conseil municipal de cette ville a demandé la revision des formalités en usage jusqu'alors relativement à la circulation des bières, à l'effet de se garantir des fraudes nombreuses qu'il impute aux brasseurs.

Ces derniers ont protesté énergiquement dans un mémoire très étendu qui a été soumis à l'examen de la commission.

Après une discussion approfondie, la commission départementale a émis un avis favorable à l'adoption des nouveaux tarifs présentés par le conseil municipal, et du règlement voté par cette assemblée en tout ce qui n'est pas contraire à la jurisprudence du Conseil d'Etat, aujourd'hui définitivement fixée sur la matière.

La révision du cadastre

Enfin, la commission a procédé à l'attribution entre les communes d'une subvention de 40.000 francs votée par le Conseil général pour la revision du cadastre.

Grève à Sains-du-Nord

Les ouvriers tisseurs de l'Anonyme, de Sains-du-Nord, se sont mis en grève. Ils ont réclamé une augmentation d'un dixième. Le directeur a leur a accordé un nouveau tarif présenté par le conseil municipal, et du règlement voté par cette assemblée en tout ce qui n'est pas contraire à la jurisprudence du Conseil d'Etat, aujourd'hui définitivement fixée sur la matière.

La révision du cadastre

Enfin, la commission a procédé à l'attribution entre les communes d'une subvention de 40.000 francs votée par le Conseil général pour la revision du cadastre.

Grève à Sains-du-Nord

*Les ouvriers tisseurs de l'Anonyme,